

Lieu de réunion du conseil syndical

Par piche, le 26/10/2012 à 13:27

La copropriété se situe dans les hautes alpes (station de ski) Très grosse copropriété (copropriété + plusieurs sociétés de multi propriétaires). Le conseil syndical se réunit à Paris???

Est-ce normal, c'est 15 personnes qui s'y déplacent ? Le coût pour la copro est important (restau, hotel, train, etc...) Logiquement la réunion ne devrait-elle pas se faire soit à la station, soit à proximité ? Par exemple chez le syndic ?

Merci de me dire s'ily a une loi (je ne l'ai pas trouvée) ou une jurisprudence ?